

Arrêté ministériel portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes

A.M. 24-10-2017

M.B. 10-01-2018

La Ministre de la jeunesse,

Vu le Décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations, l'article 22 modifié par les décrets du 3 mars 2004, du 9 mai 2008 et du 4 juillet 2013;

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 déterminant les modalités d'application du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 octobre 2013 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes;

Considérant que l'article 30, alinéa 2, du décret précité prévoit que le mandat des membres effectifs et suppléants a une durée de quatre ans renouvelable;

Que le mandat des membres nommés par l'arrêté du 7 octobre 2013 se termine le 8 octobre 2017 et qu'il convient donc de renouveler la composition de la Commission;

Considérant que les membres proposés remplissent les conditions de nomination inscrites aux articles 22 et 30 du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations;

Considérant que les membres visés à l'article 1^{er} du présent arrêté ont été proposés par chaque centre d'information des jeunes agréé, par chaque fédération agréée, dont la majorité des membres sont agréés comme centre d'information des jeunes, membre de la commission et par chaque organisation de jeunesse ou groupement de jeunesse reconnu dont l'information des jeunes constitue l'objet social premier;

Considérant que les membres visés à l'article 2 du présent arrêté ont été proposés par l'Administration;

Qu'il convient dès lors de procéder à leur désignation,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes, avec voix délibérative :

1° Au titre de représentants de chaque centre d'information des jeunes agréé, en application de l'article 43, 2°, a) du décret :

EFFECTIF	SUPPLEANT
<u>Centre INDIGO</u>	
Mme ROBAYE Sabine Rue du Maréchal Leclerc 15 59570 LA LONGUEVILLE (F)	Mme MACARIO Graziella Rue du Chalet 11 7100 LA LOUVIERE
<u>Centre Ener'J</u>	
Mme GILCART Sabine Chaussée de Lodelinsart, 64 6060 CHARLEROI (GILLY)	Mme BAUDOUX Christelle Chaussée de Lodelinsart 64 6060 CHARLEROI (GILLY)
<u>C.I.D Inter J</u>	
M. LAMBOT Frédéric Rue de France 10 5580 ROCHEFORT	M. FRIPPIAT Luc Rue de France 10 5580 ROCHEFORT
<u>Le Kiosque</u>	
Mme TERKEN Dominique Rue de Lorraine, 104 1080 BRUXELLES	Mme HENIN Roxane Rue de Lorraine, 104 1080 BRUXELLES
<u>Infor Jeunes</u>	
	M. DA MATA Carlos Chaussée de Louvain 339 1030 BRUXELLES
<u>Infor Jeunes Ath</u>	
Mme DA SILVA Séverine Rue Saint-Martin 8 7800 ATH	Mme ROLET Marie Rue Saint Martin 8 7800 ATH
<u>Infor Jeunes Brabant Wallon</u>	
Mme MARTIN Béatrice Avenue Albert et Elisabeth 11 1400 NIVELLES	Mme GOFFINET Françoise Avenue Albert et Elisabeth 11 1400 NIVELLES
<u>Infor Jeunes Bruxelles</u>	
M. ROELANDT Vincent Rue Van Artevelde 155 1000 BRUXELLES	M. DEBLANDER François Rue Van Artevelde 155 1000 BRUXELLES

EFFECTIF	SUPPLEANT
<u><i>Infor Jeunes BNO</i></u>	
Mme MASSAER Chantal Rue Sainte-Marie 1 1080 BRUXELLES	M. Laâfoura Hassan Rue Jean Paquot 36 1050 BRUXELLES
<u><i>Infor Jeunes Couvin</i></u>	
Mme RAIMONDI Katia Fbg St Germain 23 5660 COUVIN	M. DUCOFFRE Cédric Fbg St Germain 23 5660 COUVIN
<u><i>Infor Jeunes Hannut Cool Zone</i></u>	
Mme LACANNE Raphaëlle Rue de Tirlemont 51 4280 HANNUT	Mme HELLAS Valérie Rue de Tirlemont 51 4280 HANNUT
<u><i>Infor Jeunes Huy</i></u>	
M. DELMELLE Jean-Marc Rue du Centre 49 4160 ANTHISNES	Mme SMETS Christelle Rue G. Hubin 23 4520 MOHA
<u><i>Infor Jeunes Luxembourg</i></u>	
M. BOELEN Yannick Place Didier 31 6700 ARLON	M. BOUVY Benoît Place Didier 31 6700 ARLON
<u><i>Infor Jeunes Malmedy</i></u>	
Mme JEROME-SOLHEID Maggy Place du Châtelet 7A 4960 MALMEDY	Mme SOLHEID Isabelle Rue du Coreu 5 4960 MALMEDY
<u><i>Infor Jeunes Marche-en-Famenne</i></u>	
Mme DEROUAUX Elisabeth Rue du Commerce 2/5 6900 MARCHE-EN-FAMENNE	Mme EPPE Emilie Rue du Commerce 2/5 6900 MARCHE-EN-FAMENNE

<u>EFFECTIF</u>	<u>SUPPLEANT</u>
<u>Infor Jeunes Mons</u>	
Mme MANDIAUX Arielle Rue des Tuileries 7 7000 MONS	M. BLONDIAU Jacques Rue des Tuileries 77000 MONS
<u>Infor Jeunes Namur</u>	
M. FINNE Clément Rue du Beffroi 4 5000 NAMUR	Mme JACQUES Marie-José Rue du Beffroi 4 5000 NAMUR
<u>Infor Jeunes Tournai</u>	
M. ANTOIN Bernard Rue provinciale 207A 7760 ESCANAFFLES	M. GLORIEUX Sylvain Rue du four à coqs 16a 7622 LAPLAIGNE
<u>Infor Jeunes Verviers</u>	
Mme JEAN Jessica Rue des raines 63 4800 VERVIERS	Mme GERLAXHE Aurélie Rue des Martyrs 37 4800 VERVIERS
<u>Infor Jeunes Waterloo</u>	
M. GRIFFON Marc Rue Sainte-Adèle 27 1350 ORP-LE-GRAND	Mme LEMAN Célinie Clos de Rambouillet 13 1410 WATERLOO
<u>MdA "l'Info des Jeunes"</u>	
Mme GERSTMANS Evelyne Allée du Bois 17 4120 NEUPRE	Mme PONENTE Maria Rue Jonckeu 21 4460 GRACE-HOLLOGNE
<u>SIEP de Bruxelles</u>	
M. DESMED Jonas Rue de la Poste 109-111 1030 BRUXELLES	Mme d'HUART Hélène Rue de la Poste 109-111 1030 BRUXELLES
<u>SIEP de Charleroi</u>	
M. SERVAIS Eric Rue Bois du Sart 42 6180 COURCELLES	Mme JACQUEMART Delphine Rue de la Campagne 15 5150 FLOREFFE

<u>EFFECTIF</u>	<u>SUPPLEANT</u>
<u><i>SIEP de Libramont</i></u> Mme VANDENABEEL Delphine Grand Rue 39 A 6800 LIBRAMONT	Mme DACO Line Grand Rue 39 A 6800 LIBRAMONT
<u><i>SIEP de Liège</i></u> Mme VAN GYSEGHEM Catherine Rue Saint-Gilles 26 4000 LIEGE	Mme GODARD Christine Rue Saint-Gilles 26 4000 LIEGE
<u><i>SIEP de Mons</i></u> Mme SAGGESE Vanessa Chaussée de Binche 101, C 7000 MONS	Mme ANNELO Paola Chaussée de Binche 101, C 7000 MONS
<u><i>SIEP de Mouscron</i></u> Mme DE FILIPPO Mina Rue de Tourcoing 68 7700 MOUSCRON	Mme DECOEN Natacha Rue de Tourcoing 68 7700 MOUSCRON
<u><i>SIEP de Namur</i></u> M. BARALDI Patrick Rue J Saintraint 12 5000 NAMUR	Mme GALLEZ Ariane Rue J Saintraint 12 5000 NAMUR
<u><i>SIEP de Wavre</i></u> M. DAMIEN Benjamin Rue de Flandre 13 1300 WAVRE	Mme EFFINIER Fabienne Rue de Flandre 13 1300 WAVRE

2° Au titre de représentants de chaque fédération agréée, dont la majorité des membres sont agréés comme centre d'information des jeunes, membre de la commission consultative des maisons et centres de jeunes, en application de l'article 43, 2°, b) du décret :

EFFECTIF	SUPPLEANT
<u>CIDJ</u> Mme ACHBANY Nadia Rue Saint Ghislain 29 1000 BRUXELLES	
<u>FIJWB</u> Mme VANDOOREN Marie-Pierre Rue Armée Gouchy 20 5000 NAMUR	M. ROUSSEAU Nicolas Rue Armée Gouchy 20 5000 NAMUR
<u>SIEP</u> M. BOGAERTS Christian Rue du Pinson 19 1170 BRUXELLES	M. BIAR Frédéric rue des Récollets 32 4020 LIEGE

3° Au titre de représentants de chaque organisation de jeunesse ou groupement de jeunesse reconnu dans le cadre du décret du 20 juin 1980 dont l'information des jeunes constitue l'objet social premier, en application de l'article 43, 2°, c) du décret :

EFFECTIF	SUPPLEANT
<u>CIDJ</u> Mme BOSSU Donatienne Rue Saint Ghislain 29 1000 BRUXELLES	M. SEDRAN Fabio Rue Saint Ghislain 29 1000 BRUXELLES
<u>FIJWB</u> Mme MODERA Valentine Rue Armée Gouchy 20 5000 NAMUR	Mme COLLINGE Marie-Luce Rue Armée Gouchy 20 5000 NAMUR
<u>SIEP</u> Mme BECKERS Muriel Rue du Corbeau 114 1030 BRUXELLES	Mlle GOSSELIN Justine Quai Vieille Poste 6 7600 PERUWELZ
<u>C.J.D</u> Mme BUSEYNE Florence Rue de la Vignette 179 1160 BRUXELLES	

Article 2. - Sont nommés membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes, siégeant avec voix consultative, au titre de représentants de l'administration dont au moins un membre de la commission consultative des maisons et centres de jeunes, en application de l'article 43, 3° du décret :

EFFECTIF	SUPPLEANT
Mme COCCHINI Lidia Boulevard Léopold II 44 1080 BRUXELLES	Mme PHILIPPET Anne-Marie Boulevard Léopold II 44 1080 BRUXELLES

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 octobre 2013 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 24 octobre 2017.

Bruxelles, le 24 octobre 2017.

I. SIMONIS